

Atelier E

JAUME Lucien, Directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF/Sciences Po)

Titre

Historiciser le droit de l'Europe, condition *sine qua non* pour repenser la citoyenneté

Résumé

On se propose de relier la relative atonie de la citoyenneté européenne (communautaire et nationale aussi bien) à l'oubli de l'histoire du droit européen ; et à l'oubli de la place qu'il a tenue comme fait de civilisation (de *civiltà*, au sens italien). Depuis la période de la Renaissance, l'individu européen est un sujet de droit qui se sait libre *parce que* assujéti à la loi (élaborée sous certaines conditions). L'idéal du « gouvernement des lois », souvent rappelé par la Cour suprême en Amérique depuis *Marbury vs Madison*, vient de Platon et Aristote et a été transféré en terre américaine par l'innovation constitutionnelle de 1787. Ce sujet de droit est nécessairement un *citoyen* : être qui, inséparablement de l'obligation envers la loi, est habilité à juger la loi et les pouvoirs. Mais la loi est-elle « l'expression de la volonté générale » (à la française) ou la synthèse de toutes les particularités (région, classe sociale, sexe, religion, coutumes, etc.) ?

Ce débat est au cœur des difficultés actuelles de l'UE, alors qu'il est rarement explicité comme tel. En fait, il est déjà apparu dans l'histoire du *jus publicum europaeum* et, selon Hegel au XIXème siècle, il constitue le cœur même du défi de l'Etat moderne (*Principes de la philosophie du droit*). On montrera donc qu'historiciser ces questions et ces problématiques de droit ouvre la voie à repenser la citoyenneté, à opérer peut-être des choix davantage mûris entre le « formel » (la citoyenneté abstraite à la française à partir de la Révolution) et l'« identitaire » (la citoyenneté muée en marqueur communautaire, voire religieux ou ethnique). On plaidera pour un esprit ou « sens commun européen » (notre livre paru en 2010) contre une « identité européenne perdue », pure impasse à notre avis et dés-historicisation dangereuse.